

Monsieur Gérard NIRASCOU  
Madame Marie-Christian DEY  
Monsieur Marc BEDINI  
Mademoiselle Françoise DELAVILLE  
Monsieur Pierre GAZAGNAIRE



Saint-Jeannet, le 18 décembre 2009

Monsieur Jean-Michel SEMPERE  
Maire de Saint-Jeannet  
Rue du Château  
06640 SAINT- JEANNET

Monsieur,

Votre gestion partisane de la commune de St Jeannet est mise en évidence par le fonctionnement caricatural du Conseil Municipal. L'ordre du jour de la réunion du 19 décembre 2009 en est un exemple évident :

1. Le compte rendu de la séance du 20 novembre 2009 passe sous silence une fois de plus l'intervention de l'opposition concernant la destruction d'un ouvrage de sécurité situé en zone rouge sur le parking Ste Barbe.  
Dans le cadre des questions orales, nous vous demandions lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2009 « qui avait donné instruction de détruire le merlon devant protéger le parking Ste Barbe d'éventuelles chutes de rochers du Baou ? ».  
Après bien des tergiversations vous aviez dû admettre publiquement que c'était vous. Ni la question, ni votre réponse ne figuraient dans le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre. Lors de la réunion du 20 novembre 2009, l'opposition revenait à la charge avec la même question. Après bien des tentatives pour éluder une réponse, vous avez dû reconnaître que c'était vous qui aviez donné cette autorisation sans qu'une demande de travaux ou permis de démolir ait été signé.  
Là encore pas un mot dans le compte rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2009 que vous nous demandez d'adopter lors du Conseil du 19 décembre 2009.  
Ce refus d'inscrire dans les comptes rendus la question de l'opposition et votre réponse est une violation flagrante du règlement du Conseil Municipal que vous avez fait voter le 8 octobre 2008. Elle traduit votre embarras et votre gêne sur une opération qui transgresse ouvertement les règles d'urbanisme et de sécurité.
2. Vous nous demandez de voter lors du Conseil Municipal du 19 décembre une décision modificative portant sur plusieurs centaines de milliers d'Euros sans la moindre notice explicative ni document de synthèse comme le prévoit le code des communes.  
Il ne figure même pas dans les documents que vous nous avez transmis une nouvelle balance des dépenses de fonctionnement après ces nouvelles

inscriptions. De plus, figure dans cette liste qui nous est proposée des sommes importantes dans des secteurs sensibles comme le logement sans qu'une quelconque explication ne soit fournie.

Vous avez lors du dernier Conseil mis en place, après un an et demi de demandes répétées de l'opposition, une Commission des finances. Elle n'a même pas été réunie pour étudier cette décision modificative. Cela traduit bien l'opacité dans laquelle vous gérez les finances de notre commune.

En conséquence, les membres de l'opposition municipale n'assisteront pas au Conseil du 19 décembre 2009. Ils entendent protester fermement contre ce mode de gestion qui prive les St Jeannois de toute possibilité de jugement sur votre action. Ils dénoncent les violations répétées du règlement du Conseil Municipal et du Code des communes.

Afin que tous puissent être informés, cette lettre sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, Monsieur le Sous-Préfet, à l'ensemble des Conseillers municipaux, à la presse et sera diffusée sur le site Internet de " Saint-Jeannet Demain ".

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

Les membres de l'opposition municipale

